



4

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Présentation - Définitions	42
4-1 Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	45
4-2 Les comptes des communes	46
4-2a Les comptes des communes de moins de 10 000 habitants	47
4-2b Les comptes des communes de 10 000 habitants et plus	48
4-3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	49
4-4 Les comptes du secteur communal	50
4-5 Les comptes des départements	51
4-6 Les comptes des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU)	52
4-7a Les ratios financiers obligatoires du secteur communal : les communes	53
4-7b Les ratios financiers obligatoires du secteur communal : les communes, selon leur type	54
4-7c Les ratios financiers obligatoires du secteur communal : les groupements de communes à fiscalité propre	55
4-8 Les ratios financiers obligatoires des départements et des régions	56
4-9 Les comptes des syndicats	57
4-10 Les comptes des collectivités locales y compris syndicats	58
4-11 Les comptes des budgets annexes	59
4-12 Les comptes consolidés des collectivités locales	60
4-13a-4-13e Ventilation fonctionnelle des dépenses	61

PRÉSENTATION

En 2020, année de crise sanitaire, les collectivités locales enregistrent un besoin de financement de - 0,5 Md€, après cinq années consécutives en capacité de financement (*fiche 4.1*). Les situations sont cependant très différentes d'un niveau de collectivités à l'autre.

La baisse des investissements dans le secteur communal (- 14,5 % hors remboursements de dette) est, pour une année électorale, plus marquée que lors du dernier cycle électoral (- 11,4 % en 2014). En 2020, cette diminution, malgré le recul de l'épargne brute (- 5,5 %), permet au secteur communal de dégager une capacité de financement (+ 2,0 Md€, après - 1,3 Md€ en 2019). Cette amélioration est essentiellement le fait des plus petites communes : les communes de moins de 10 000 habitants voient en effet leur épargne brute augmenter et leurs emprunts diminuer, au contraire des communes de plus de 10 000 habitants (*fiches 4.2 à 4.4*).

L'évolution des comptes des départements est affectée par la reprise par l'État des dépenses liées au RSA dans le département de La Réunion. De ce fait, la TICPE perçue par les départements diminue globalement de - 8,1 % et la DGF de - 1,6 % (*fiche 4.5*) ; en excluant La Réunion, la TICPE baisse de - 1,2 % et la DGF reste stable. L'épargne brute recule de - 14,1 %, ce qui limite la progression de l'investissement (+ 1,0 %). Le recul des recettes d'investissement (- 3,5 %) entraîne un recours fort à l'emprunt (+ 72,3 %).

La réforme de l'apprentissage transfère au monde professionnel les dépenses et les recettes liées à l'apprentissage, ce qui modifie, là aussi, les comptes des régions et des CTU. Leurs dépenses de fonctionnement baissent ainsi de - 3,2 % et leurs recettes de - 7,3 % (*fiche 4.6*) ; mais hors apprentissage, les dépenses de fonctionnement augmentent en réalité de + 3,0 % et leurs recettes ne baissent que de - 1,6 %. L'épargne brute se dégrade (- 21,6 %), mais la progression des recettes d'investissement (+ 13,9 %) permet aux régions de soutenir l'investissement (+ 14,2 %). Les emprunts font plus que doubler (+ 136,2 %) mais dans le même temps les remboursements de dette augmentent aussi (+ 26,1 %). Les régions et CTU se trouvent pourtant en besoin de financement aggravé par rapport à 2019 (- 2,3 Md€ en 2020, après un quasi équilibre en 2019).

La crise sanitaire liée à la Covid a généré des dépenses exceptionnelles, principalement enregistrées en « autres dépenses de fonctionnement » (+ 14,9 % pour l'ensemble des budgets principaux des collectivités locales en 2020). Elle a par ailleurs fait baisser certaines dépenses courantes liées à l'activité des collectivités, comme les achats et charges externes (- 3,3 %). La crise sanitaire a aussi affecté certaines recettes liées à l'activité économique (cartes grises pour les régions, DMTO pour les départements, « autres impôts et taxes » pour les communes, recettes tarifaires enregistrées dans le poste « ventes de biens et services », qui diminue de - 16,8 %). En compensation, les subventions reçues et les participations ont augmenté de + 7,2 %.

Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités, on peut ajouter ceux des syndicats (*fiche 4.9*), dont les dépenses de fonctionnement ont diminué de - 3,7 % en 2020. L'ensemble des dépenses de fonctionnement des budgets principaux des collectivités locales y compris syndicats est alors stable (0,0 %) (4.10). On peut ajouter aussi les budgets annexes, dont les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2020 (- 0,2 % pour l'ensemble des collectivités y compris syndicats) (*fiche 4.11*). En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales (*fiche 4.12*). Selon ce compte consolidé, les dépenses de fonctionnement ont en fait diminué de - 0,2 % en 2020 (au lieu de + 0,2 % pour les seuls budgets principaux non consolidés des collectivités locales, hors syndicats), et les recettes de fonctionnement de - 1,8 % (contre - 1,6 %) ; l'investissement baisse de - 7,6 % (contre - 6,2 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégage toujours un besoin de financement (- 0,5 Md€) mais, contrairement aux seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats, cette situation est en amélioration par rapport à 2019 (- 0,8 Md€) (cf. la méthodologie de la consolidation dans la version en ligne de « Collectivités locales en chiffres »).

Les dépenses liées à l'activité économique (culture, sport, transports, etc.) sont celles qui ont le plus souffert de la crise sanitaire ; celles qui ont progressé de manière exceptionnelle (santé, hygiène, développement économique) sont aussi liées à la crise sanitaire et aux mesures de soutien de l'économie qui en ont résulté (*fiches 4.13*).

■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Publications annuelles relatives à l'exploitation des comptes de gestion des communes, des EPCI, des régions et des départements.

Publications annuelles relatives à l'exploitation des budgets primitifs des régions et des départements.

Mise en ligne des comptes individuels des collectivités par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Tous ces documents sont disponibles sur le site : www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales.

DÉFINITIONS

► Délai de désendettement :

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

► Les ratios financiers obligatoires

Pour les communes de 3500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R. 2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

À noter : Pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes /population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 2 bis = Produit des impositions directes /population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement /population : débit des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 455 ou 456 selon les nomenclatures (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5 = Dette /population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel /DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) /RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement /RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette /RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Population « municipale », « comptée à part », « totale », et population « DGF » :

Dans le recensement de la population, la « population totale » est égale à la « population municipale » augmentée de la « population comptée à part », c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (par exemple les étudiants). Pour le calcul des dotations on inclut ces habitants comptés à part ; on considère en effet que ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune.

Pour tenir compte des conditions particulières de certaines communes, qui pèsent sur leur fonctionnement, cette population totale est, en plus, majorée en fonction de deux critères particuliers. Il ne s'agit plus d'habitants « réels » recensés, mais d'une attribution forfaitaire exprimée en nombre d'habitants par commodité de calcul.

– majoration en fonction du nombre de résidences secondaires : la population totale issue du recensement est forfaitairement majorée d'un habitant par résidence secondaire. Elles sont particulièrement nombreuses dans les zones touristiques. Cela aboutit à majorer la population nationale à ce titre d'un forfait de plus de 3 millions « d'habitants ».

– majoration pour places de caravanes dans les aires d'accueil des gens du voyage. Selon la même logique, la population totale est majorée d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. La majoration de population est portée à deux habitants par place de caravane pour les communes éligibles l'année précédente à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la première fraction (bourg-centre) de la dotation de solidarité rurale (DSR). Les caravanes de campings dans le cadre de l'hôtellerie de plein air ne sont pas concernées.

Une fois effectuées ces deux majorations de la population totale, on obtient une population forfaitaire, dite « population DGF », car utilisée pour calculer la principale dotation que lui verse l'État pour son fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Dans les tableaux du chapitre 4.7b, les ratios relatifs aux communes touristiques sont calculés par rapport à la population DGF. Les ratios des autres chapitres sont calculés par rapport à la population totale.

► **Les communes touristiques :**

Au sein de l'article L. 2334-7 du CGCT, la dénomination « commune touristique » désigne les collectivités qui étaient bénéficiaires de la

dotation supplémentaire touristique, aujourd'hui intégrée au sein de la dotation forfaitaire (loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993) dans la dotation globale de fonctionnement. La dotation touristique se fondait sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune. Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

– les communes touristiques du littoral maritime (source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'environnement) ;

– les communes touristiques de montagne, repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'Agriculture (cf. ci-dessous). Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en France métropolitaine (source : Ministère chargé de l'agriculture) ;

– les communes touristiques « supports de station de sports d'hiver », définies à partir de la capacité d'hébergement et de la présence de remontées mécaniques (source : Service d'études d'aménagement touristique de la montagne-2005).

► **Les communes classées en zone de montagne :**

Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n° 1257/1999 du Conseil de l'UE du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne).

Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	171,97	+ 0,3 %	172,50	+ 1,3 %	174,70	+ 0,2 %	174,98
Achats et charges externes	30,53	+ 1,1 %	30,86	+ 2,5 %	31,64	- 3,3 %	30,59
Frais de personnel	62,41	+ 0,9 %	62,95	+ 1,5 %	63,93	+ 1,1 %	64,61
Charges financières	4,00	- 6,4 %	3,74	- 5,4 %	3,54	- 7,4 %	3,28
Dépenses d'intervention	69,61	+ 0,1 %	69,67	+ 1,2 %	70,54	+ 0,2 %	70,70
Autres dépenses de fonctionnement	5,42	- 2,8 %	5,27	- 4,2 %	5,05	+ 14,9 %	5,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	201,70	+ 1,1 %	203,89	+ 2,6 %	209,27	- 1,6 %	205,83
Impôts et taxes	133,83	+ 5,3 %	140,90	+ 3,2 %	145,43	- 1,3 %	143,53
- Impôts locaux	84,54	+ 2,3 %	86,51	+ 3,4 %	89,47	+ 1,8 %	91,12
- Autres impôts et taxes	49,29	+ 10,4 %	54,39	+ 2,9 %	55,96	- 6,3 %	52,41
Concours de l'État	38,92	- 10,9 %	34,70	+ 0,5 %	34,88	+ 0,2 %	34,94
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	30,91	- 13,2 %	26,82	- 0,1 %	26,78	- 0,6 %	26,61
- Autres dotations	1,77	- 2,0 %	1,74	- 0,6 %	1,73	+ 10,3 %	1,90
- Péréquations et compensations fiscales	6,24	- 1,6 %	6,14	+ 3,8 %	6,38	+ 0,7 %	6,42
Subventions reçues et participations	12,17	- 6,1 %	11,43	+ 2,0 %	11,66	+ 7,2 %	12,50
Ventes de biens et services	9,26	+ 6,6 %	9,87	+ 4,3 %	10,30	- 16,8 %	8,56
Autres recettes de fonctionnement	7,53	- 7,1 %	7,00	+ 0,0 %	7,00	- 10,1 %	6,30
Épargne brute (3) = (2) - (1)	29,73	+ 5,6 %	31,39	+ 10,1 %	34,57	- 10,8 %	30,84
Épargne nette = (3) - (8)	16,24	+ 6,8 %	17,34	+ 17,3 %	20,33	- 18,8 %	16,50
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	48,29	+ 5,2 %	50,81	+ 13,7 %	57,79	- 6,2 %	54,19
Dépenses d'équipement	33,54	+ 6,5 %	35,73	+ 13,9 %	40,69	- 12,5 %	35,62
Subventions d'équipement versées	11,94	+ 5,7 %	12,62	+ 14,4 %	14,45	+ 9,0 %	15,75
Autres dépenses d'investissement	2,81	- 12,7 %	2,45	+ 8,1 %	2,65	+ 6,6 %	2,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	19,45	+ 10,7 %	21,53	+ 8,0 %	23,26	- 1,7 %	22,86
FCTVA	4,47	+ 7,3 %	4,80	+ 6,3 %	5,10	+ 8,2 %	5,52
Dotations et Subventions d'équipement	10,18	+ 13,7 %	11,57	+ 12,1 %	12,98	+ 0,8 %	13,08
Autres recettes d'investissement	4,80	+ 7,4 %	5,16	+ 0,5 %	5,19	- 17,7 %	4,27
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	220,26	+ 1,4 %	223,31	+ 4,1 %	232,48	- 1,4 %	229,18
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	221,16	+ 1,9 %	225,42	+ 3,2 %	232,53	- 1,7 %	228,69
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,89		+ 2,11		+ 0,04		- 0,49
Remboursements de dette (8)	13,49	+ 4,2 %	14,05	+ 1,3 %	14,23	+ 0,7 %	14,34
Emprunts (9)	13,85	- 3,6 %	13,36	+ 2,0 %	13,62	+ 34,9 %	18,38
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,36		- 0,69		- 0,61		+ 4,04
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	233,76	+ 1,5 %	237,36	+ 3,9 %	246,72	- 1,3 %	243,52
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	235,01	+ 1,6 %	238,78	+ 3,1 %	246,15	+ 0,4 %	247,07
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 1,25		+ 1,42		- 0,57		+ 3,55
Dette au 31 décembre (12)^(b)	150,12	+ 0,1 %	150,34	- 0,2 %	150,05	+ 3,3 %	155,06
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,7 %	+ 0,7 pt	15,4 %	+ 1,1 pt	16,5 %	- 1,5 pt	15,0 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	8,1 %	+ 0,5 pt	8,5 %	+ 1,2 pt	9,7 %	- 1,7 pt	8,0 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	74,4 %	- 0,7 pt	73,7 %	- 2,0 pt	71,7 %	+ 3,6 pt	75,3 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans	- 0,4 an	4,3 ans	+ 0,7 an	5,0 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

4-2 Les comptes des communes

Les comptes des communes - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	67,94	- 0,5 %	67,58	+ 0,9%	70,15	- 0,8 %	69,60
Achats et charges externes	16,39	+ 2,1 %	16,73	+ 2,5%	17,22	- 6,4 %	16,13
Frais de personnel	37,61	+ 0,0 %	37,63	+ 1,0%	38,21	+ 0,5 %	38,41
Charges financières	1,92	- 6,7 %	1,79	- 6,7%	1,68	- 8,2 %	1,54
Dépenses d'intervention	9,16	- 6,5 %	8,56	- 0,5%	10,22	+ 0,5 %	10,27
Autres dépenses de fonctionnement	2,86	- 0,2 %	2,86	- 2,2%	2,81	+ 15,5 %	3,24
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	79,27	+ 0,8 %	79,90	+ 1,5%	83,10	- 1,8 %	81,59
Impôts et taxes	51,71	+ 1,2 %	52,34	+ 1,9%	55,09	+ 0,1 %	55,15
– Impôts locaux	44,88	+ 1,4 %	45,51	+ 1,7%	46,68	+ 1,3 %	47,27
(dont : fiscalité reversée)	11,16	- 1,3 %	11,02	- 1,6%	10,85	- 0,8 %	10,76
– Autres impôts et taxes	6,83	- 0,1 %	6,82	+ 3,3%	8,42	- 6,3 %	7,89
Concours de l'État	14,17	- 0,3 %	14,13	+ 0,7%	14,22	+ 1,1 %	14,38
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	11,73	- 0,4 %	11,68	+ 0,5%	11,72	+ 0,3 %	11,76
– Autres dotations	0,25	+ 15,8 %	0,28	+ 4,9%	0,30	+ 14,6 %	0,34
– Péréquations et compensations fiscales	2,20	- 1,6 %	2,16	+ 1,4%	2,20	+ 3,6 %	2,28
Subventions reçues et participations	3,73	- 6,3 %	3,50	- 2,1%	3,49	+ 7,5 %	3,76
Ventes de biens et services	5,82	+ 9,4 %	6,37	+ 2,6%	6,61	- 22,7 %	5,11
Autres recettes de fonctionnement	3,83	- 7,0 %	3,57	+ 1,2%	3,69	- 13,4 %	3,20
Épargne brute (3) = (2) - (1)	11,33	+ 8,7 %	12,32	+ 4,9%	12,95	- 7,4 %	11,99
Épargne nette = (3) - (8)	5,18	+ 17,7 %	6,10	+ 8,9%	6,61	- 13,8 %	5,70
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	20,93	+ 5,9 %	22,16	+ 13,6%	25,36	- 16,3 %	21,22
Dépenses d'équipement	18,67	+ 6,9 %	19,96	+ 14,1%	22,80	- 17,2 %	18,87
Subventions d'équipement versées	1,15	+ 9,2 %	1,26	+ 21,0%	1,63	- 8,7 %	1,48
Autres dépenses d'investissement	1,11	- 14,9 %	0,95	- 5,5%	0,94	- 7,5 %	0,87
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	10,18	+ 10,3 %	11,23	+ 4,8%	11,88	- 6,4 %	11,12
FCTVA	2,34	+ 9,3 %	2,56	+ 8,1%	2,77	+ 8,9 %	3,01
Dotations et subventions d'équipement	4,74	+ 11,6 %	5,29	+ 10,7%	5,90	- 3,8 %	5,68
Autres recettes d'investissement	3,10	+ 9,2 %	3,39	- 7,5%	3,21	- 24,5 %	2,43
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	88,87	+ 1,0 %	89,74	+ 4,1%	95,51	- 4,9 %	90,82
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	89,45	+ 1,9 %	91,13	+ 1,9%	94,99	- 2,4 %	92,71
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,58		+ 1,39		- 0,53		+ 1,89
Remboursements de dette (8)	6,15	+ 1,2 %	6,22	+ 1,0%	6,35	- 0,8 %	6,29
Emprunts (9)	6,38	- 11,1 %	5,67	+ 12,4%	6,05	- 3,1 %	5,86
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,23		- 0,55		- 0,30		- 0,44
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	95,02	+ 1,0 %	95,96	+ 3,9%	101,86	- 4,7 %	97,11
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	95,83	+ 1,0 %	96,80	+ 2,5%	101,03	- 2,4 %	98,57
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,81		+ 0,84		- 0,82		+ 1,46
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	65,21	- 0,4 %	64,95	- 0,5%	64,72	+ 0,3 %	64,89
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,3 %	+ 1,1 pt	15,4 %	+ 0,5 pt	15,6 %	- 0,9 pt	14,7 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	6,5 %	+ 1,1 pt	7,6 %	+ 0,6 pt	8,0 %	- 1,0 pt	7,0 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,3 %	- 1,0 pt	81,3 %	- 1,6 pt	77,9 %	+ 1,7 pt	79,5 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,8 ans	- 0,5 an	5,3 ans	- 0,3 an	5,0 ans	+ 0,4 an	5,4 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Évolution calculée à champ constant, c'est-à-dire hors Paris.

Source : DGCL - Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des communes 4-2a

Les comptes des communes de moins de 10 000 habitants - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	25,12	+ 0,6 %	25,18	+ 1,1 %	25,40	- 1,8 %	24,91
Achats et charges externes	7,45	+ 3,0 %	7,64	+ 2,7 %	7,83	- 7,4 %	7,25
Frais de personnel	12,38	+ 0,3 %	12,36	+ 1,4 %	12,51	+ 0,4 %	12,53
Charges financières	0,76	- 8,1 %	0,70	- 5,9 %	0,65	- 8,3 %	0,60
Dépenses d'intervention	2,95	- 3,0 %	2,85	- 0,9 %	2,81	- 3,9 %	2,70
Autres dépenses de fonctionnement	1,59	+ 2,9 %	1,63	- 1,5 %	1,60	+ 14,0 %	1,83
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	30,78	+ 1,2 %	31,06	+ 1,8 %	31,54	- 0,9 %	31,22
Impôts et taxes	18,76	+ 2,2 %	19,11	+ 2,4 %	19,49	+ 1,1 %	19,70
– Impôts locaux	16,71	+ 2,0 %	16,98	+ 2,0 %	17,26	+ 1,5 %	17,50
(dont : fiscalité reversée)	3,72	+ 0,5 %	3,73	- 0,9 %	3,67	- 0,8 %	3,65
– Autres impôts et taxes	2,06	+ 4,2 %	2,12	+ 5,2 %	2,23	- 1,4 %	2,19
Concours de l'État	6,38	- 0,1 %	6,36	+ 0,2 %	6,38	+ 1,6 %	6,48
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	5,23	+ 0,1 %	5,23	+ 0,2 %	5,25	+ 0,5 %	5,28
– Autres dotations	0,10	+ 27,7 %	0,12	+ 10,1 %	0,14	+ 32,1 %	0,18
– Péréquations et compensations fiscales	1,04	- 3,6 %	1,00	- 1,0 %	0,99	+ 3,2 %	1,02
Subventions reçues et participations	1,39	- 8,1 %	1,27	- 2,8 %	1,23	+ 6,1 %	1,30
Ventes de biens et services	2,37	+ 3,5 %	2,45	+ 2,7 %	2,50	- 19,9 %	2,00
Autres recettes de fonctionnement	1,88	- 0,3 %	1,88	+ 3,5 %	1,94	- 10,2 %	1,74
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,66	+ 3,9 %	5,88	+ 4,7 %	6,14	+ 2,7 %	6,30
Épargne nette = (3) - (8)	3,12	+ 5,8 %	3,30	+ 6,3 %	3,51	+ 3,0 %	3,61
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,11	+ 8,0 %	10,87	+ 11,7 %	12,12	- 18,5 %	9,86
Dépenses d'équipement	9,50	+ 7,8 %	10,19	+ 11,8 %	11,37	- 18,6 %	9,24
Subventions d'équipement versées	0,30	+ 13,2 %	0,34	+ 22,5 %	0,42	- 10,9 %	0,37
Autres dépenses d'investissement	0,31	+ 9,2 %	0,34	- 2,0 %	0,33	- 23,1 %	0,25
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,98	+ 11,6 %	5,53	+ 7,8 %	5,94	- 4,6 %	5,65
FCTVA	1,20	+ 9,2 %	1,30	+ 8,6 %	1,41	+ 6,4 %	1,50
Dotations et Subventions d'équipement	2,73	+ 13,9 %	3,09	+ 10,5 %	3,40	- 3,3 %	3,28
Autres recettes d'investissement	1,06	+ 8,4 %	1,14	- 0,3 %	1,13	- 22,4 %	0,87
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	35,23	+ 2,8 %	36,06	+ 4,3 %	37,52	- 7,2 %	34,77
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	35,76	+ 2,7 %	36,58	+ 2,7 %	37,48	- 1,5 %	36,87
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,53		+ 0,53		- 0,04		+ 2,10
Remboursements de dette (8)	2,54	+ 1,6 %	2,58	+ 2,7 %	2,64	+ 2,4 %	2,70
Emprunts (9)	2,52	- 4,3 %	2,40	+ 8,4 %	2,60	- 29,1 %	1,84
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,02		- 0,18		- 0,04		- 0,86
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	37,77	+ 2,7 %	38,63	+ 4,2 %	40,16	- 6,6 %	37,47
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	38,27	+ 2,2 %	38,98	+ 3,1 %	40,08	- 3,3 %	38,71
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,50		+ 0,35		- 0,08		+ 1,24
Dette au 31 décembre (12) ^(a)	23,78	+ 0,3 %	23,77	+ 0,0 %	23,70	- 2,5 %	23,10
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,4 %	+ 0,5 pt	18,9 %	+ 0,5 pt	19,5 %	+ 0,7 pt	20,2 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	10,1 %	+ 0,5 pt	10,6 %	+ 0,5 pt	11,1 %	+ 0,4 pt	11,6 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	77,3 %	- 0,7 pt	76,5 %	- 1,3 pt	75,1 %	- 1,2 pt	74,0 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	- 0,1 an	4,0 ans	- 0,2 an	3,9 ans	- 0,2 an	3,7 ans

Variations calculées à champ constant, c'est-à-dire sur les communes ayant le même numéro Siren sur deux années consécutives (et qui n'ont donc a priori pas changé significativement de contour). Communes ayant 10 000 habitants ou plus en population totale l'année N pour les variations entre les années N - 1 et N.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

4-2b Les comptes des communes

Les comptes des communes de 10 000 habitants et plus - Opérations réelles
(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	42,83	- 1,2 %	42,40	+ 0,7%	44,75	- 0,2 %	44,69
Achats et charges externes	8,94	+ 1,3 %	9,09	+ 2,3%	9,39	- 5,5 %	8,88
Frais de personnel	25,24	- 0,1 %	25,27	+ 0,8%	25,71	+ 0,6 %	25,88
Charges financières	1,16	- 5,8 %	1,09	- 7,3%	1,03	- 8,2 %	0,94
Dépenses d'intervention	6,21	- 8,1 %	5,71	- 0,0%	7,41	+ 2,1 %	7,57
Autres dépenses de fonctionnement	1,28	- 3,9 %	1,23	- 3,2%	1,20	+ 17,6 %	1,41
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	48,49	+ 0,5 %	48,84	+ 1,3%	51,56	- 2,4 %	50,38
Impôts et taxes	32,95	+ 0,6 %	33,23	+ 1,6%	35,60	- 0,5 %	35,46
– Impôts locaux	28,18	+ 1,1 %	28,53	+ 1,5%	29,42	+ 1,1 %	29,77
(dont : fiscalité reversée)	7,43	- 2,1 %	7,28	- 2,0%	7,18	- 0,8 %	7,11
– Autres impôts et taxes	4,76	- 2,0 %	4,70	+ 2,1%	6,18	- 8,1 %	5,69
Concours de l'État	7,80	- 0,5 %	7,77	+ 0,9%	7,84	+ 0,8 %	7,90
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	6,50	- 0,9 %	6,45	+ 0,4%	6,46	+ 0,2 %	6,48
– Autres dotations	0,15	+ 8,2 %	0,16	+ 0,3%	0,16	+ 0,2 %	0,17
– Péréquations et compensations fiscales	1,15	+ 0,3 %	1,16	+ 3,5%	1,21	+ 4,0 %	1,26
Subventions reçues et participations	2,35	- 5,3 %	2,23	- 1,7%	2,27	+ 8,3 %	2,46
Ventes de biens et services	3,45	+ 13,3 %	3,92	+ 2,6%	4,10	- 24,4 %	3,11
Autres recettes de fonctionnement	1,95	- 13,5 %	1,69	- 2,8%	1,75	- 16,8 %	1,46
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,67	+ 13,6 %	6,44	+ 4,8%	6,81	- 16,6 %	5,69
Épargne nette = (3) - (8)	2,06	+ 35,6 %	2,80	+ 11,8%	3,10	- 32,7 %	2,09
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,82	+ 4,0 %	11,29	+ 15,7%	13,24	- 14,4 %	11,36
Dépenses d'équipement	9,17	+ 6,1 %	9,77	+ 16,8%	11,43	- 15,9 %	9,63
Subventions d'équipement versées	0,85	+ 7,8 %	0,92	+ 19,7%	1,21	- 8,0 %	1,11
Autres dépenses d'investissement	0,80	- 24,2 %	0,61	- 7,8%	0,60	+ 0,9 %	0,61
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,20	+ 9,2 %	5,71	+ 1,4%	5,95	- 8,3 %	5,46
FCTVA	1,15	+ 9,2 %	1,26	+ 6,4%	1,36	+ 11,5 %	1,51
Dotations et Subventions d'équipement	2,01	+ 8,7 %	2,20	+ 11,1%	2,51	- 4,6 %	2,39
Autres recettes d'investissement	2,04	+ 9,6 %	2,25	- 11,8%	2,08	- 25,6 %	1,55
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	53,64	- 0,2 %	53,68	+ 3,8%	57,99	- 3,4 %	56,04
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	53,70	+ 1,3 %	54,55	+ 1,3%	57,51	- 3,0 %	55,84
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,05		+ 0,86		- 0,48		- 0,20
Remboursements de dette (8)	3,61	+ 0,9 %	3,65	- 0,5%	3,71	- 3,1 %	3,60
Emprunts (9)	3,86	- 15,4 %	3,27	+ 16,8%	3,45	+ 16,3 %	4,02
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,25		- 0,37		- 0,26		+ 0,42
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	57,25	- 0,1 %	57,33	+ 3,5%	61,70	- 3,4 %	59,64
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	57,56	+ 0,2 %	57,82	+ 2,1%	60,96	- 1,9 %	59,86
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,31		+ 0,49		- 0,74		+ 0,22
Dette au 31 décembre (12) ^(a)	41,43	- 0,8 %	41,17	- 0,8%	41,02	+ 1,9 %	41,80
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,7 %	+ 1,5 pt	13,2 %	+ 0,5 pt	13,2 %	- 1,9 pt	11,3 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	4,2 %	+ 1,5 pt	5,7 %	+ 0,6 pt	6,0 %	- 1,9 pt	4,2 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	85,4 %	- 1,1 pt	84,3 %	- 1,6 pt	79,6 %	+ 3,4 pt	83,0 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	7,3 ans	- 0,9 an	6,4 ans	- 0,3 an	6,0 ans	+ 1,3 an	7,3 ans

Variations calculées à champ constant, c'est-à-dire sur les communes ayant le même numéro Siren sur deux années consécutives (et qui n'ont donc a priori pas changé significativement de contour). Communes ayant 10 000 habitants ou plus en population totale l'année N pour les variations entre les années N - 1 et N.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Hors Paris.

Source : DGCL - Données DGFI, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

4-3

Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	24,72	+ 2,7 %	25,38	+ 2,4 %	26,00	+ 2,1 %	26,54
Achats et charges externes	6,66	+ 2,4 %	6,82	+ 2,8 %	7,01	- 1,0 %	6,94
Frais de personnel	9,04	+ 4,5 %	9,45	+ 3,9 %	9,82	+ 2,3 %	10,04
Charges financières	0,68	- 8,8 %	0,62	- 5,5 %	0,58	- 7,2 %	0,54
Dépenses d'intervention	6,86	+ 5,4 %	7,24	+ 0,9 %	7,30	+ 4,3 %	7,62
Autres dépenses de fonctionnement	1,48	- 14,9 %	1,26	+ 2,1 %	1,29	+ 8,9 %	1,40
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	29,99	+ 3,1 %	30,93	+ 3,6 %	32,03	+ 1,4 %	32,49
Impôts et taxes	16,60	+ 5,3 %	17,48	+ 4,3 %	18,23	+ 2,5 %	18,69
- Impôts locaux	11,18	+ 6,8 %	11,94	+ 8,3 %	12,94	+ 4,3 %	13,49
- Autres impôts et taxes	5,42	+ 2,2 %	5,54	- 4,4 %	5,30	- 1,9 %	5,20
Concours de l'État	8,38	- 1,1 %	8,28	+ 1,1 %	8,37	- 0,2 %	8,35
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	6,79	- 1,4 %	6,69	- 0,9 %	6,63	- 1,2 %	6,54
- Autres dotations	0,08	+ 9,6 %	0,09	+ 5,2 %	0,09	+ 6,6 %	0,10
- Péréquations et compensations fiscales	1,51	- 0,2 %	1,50	+ 9,9 %	1,65	+ 3,3 %	1,71
Subventions reçues et participations	1,29	+ 5,2 %	1,35	+ 7,4 %	1,46	+ 18,8 %	1,73
Ventes de biens et services	2,76	+ 6,2 %	2,93	+ 4,3 %	3,05	- 5,7 %	2,88
Autres recettes de fonctionnement	0,97	- 8,3 %	0,89	+ 3,6 %	0,92	- 8,5 %	0,84
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,27	+ 5,3 %	5,55	+ 8,7 %	6,03	- 1,5 %	5,94
Épargne nette = (3) - (8)	3,05	+ 0,2 %	3,05	+ 12,5 %	3,43	+ 3,9 %	3,57
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,66	+ 7,8 %	9,34	+ 18,1 %	11,02	- 10,2 %	9,90
Dépenses d'équipement	6,12	+ 11,1 %	6,80	+ 19,0 %	8,10	- 14,0 %	6,96
Subventions d'équipement versées	1,65	+ 5,3 %	1,74	+ 15,2 %	2,00	+ 5,2 %	2,11
Autres dépenses d'investissement	0,88	- 9,9 %	0,80	+ 16,1 %	0,92	- 10,4 %	0,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,31	+ 9,0 %	3,61	+ 16,9 %	4,22	- 4,5 %	4,03
FCTVA	0,74	+ 11,7 %	0,83	+ 12,7 %	0,93	+ 7,9 %	1,01
Dotations et Subventions d'équipement	1,61	+ 18,9 %	1,91	+ 17,1 %	2,24	- 7,2 %	2,08
Autres recettes d'investissement	0,97	- 9,6 %	0,88	+ 20,3 %	1,05	- 9,6 %	0,95
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	33,38	+ 4,0 %	34,72	+ 6,6 %	37,03	- 1,6 %	36,44
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	33,30	+ 3,7 %	34,54	+ 5,0 %	36,25	+ 0,7 %	36,52
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,07		- 0,18		- 0,77		+ 0,08
Remboursements de dette (8)	2,23	+ 12,3 %	2,50	+ 4,1 %	2,60	- 8,6 %	2,38
Emprunts (9)	2,44	+ 2,3 %	2,50	+ 24,3 %	3,11	+ 13,4 %	3,52
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,22		- 0,00		+ 0,50		+ 1,14
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	35,60	+ 4,5 %	37,22	+ 6,5 %	39,63	- 2,0 %	38,82
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	35,75	+ 3,6 %	37,04	+ 6,3 %	39,36	+ 1,7 %	40,04
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,14		- 0,18		- 0,27		+ 1,22
Dette au 31 décembre (12)^(b)	25,07	+ 1,2 %	25,37	+ 2,2 %	25,94	+ 5,1 %	27,26
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,6 %	+ 0,4 pt	17,9 %	+ 0,9 pt	18,8 %	- 0,5 pt	18,3 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	10,2 %	- 0,3 pt	9,9 %	+ 0,8 pt	10,7 %	+ 0,3 pt	11,0 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	83,6 %	- 1,6 pt	82,0 %	- 1,1 pt	81,0 %	+ 2,9 pt	83,9 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,2 an	4,6 ans	- 0,3 an	4,3 ans	+ 0,3 an	4,6 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

4-4

Les comptes du secteur communal

Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles
(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018 ^(c)	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	92,66	+ 0,3 %	92,96	+ 1,3%	96,15	- 0,0 %	96,14
Achats et charges externes	23,05	+ 2,2 %	23,55	+ 2,6%	24,23	- 4,8 %	23,07
Frais de personnel	46,65	+ 0,9 %	47,08	+ 1,6%	48,03	+ 0,9 %	48,45
Charges financières	2,59	- 7,2 %	2,41	- 6,4%	2,26	- 7,9 %	2,09
Dépenses d'intervention	16,02	- 1,4 %	15,80	+ 0,2%	17,53	+ 2,1 %	17,89
Autres dépenses de fonctionnement	4,35	- 5,2 %	4,12	- 0,8%	4,10	+ 13,4 %	4,65
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	109,26	+ 1,4 %	110,83	+ 2,1%	115,14	- 0,9 %	114,08
Impôts et taxes	68,31	+ 2,2 %	69,81	+ 2,5%	73,33	+ 0,7 %	73,84
– Impôts locaux	56,06	+ 2,5 %	57,45	+ 3,1%	59,61	+ 1,9 %	60,76
– Autres impôts et taxes	12,25	+ 0,9 %	12,36	- 0,5%	13,71	- 4,6 %	13,08
Concours de l'État	22,55	- 0,6 %	22,41	+ 0,9%	22,59	+ 0,6 %	22,73
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	18,52	- 0,8 %	18,37	- 0,0%	18,34	- 0,2 %	18,30
– Autres dotations	0,33	+ 14,3 %	0,38	+ 5,0%	0,39	+ 12,6 %	0,44
– Péréquations et compensations fiscales	3,70	- 1,0 %	3,66	+ 4,9%	3,85	+ 3,5 %	3,99
Subventions reçues et participations	5,02	- 3,4 %	4,85	+ 0,6%	4,95	+ 10,8 %	5,48
Ventes de biens et services	8,58	+ 8,3 %	9,30	+ 3,2%	9,66	- 17,4 %	7,99
Autres recettes de fonctionnement	4,80	- 7,2 %	4,45	+ 1,7%	4,61	- 12,4 %	4,04
Épargne brute (3) = (2) - (1)	16,60	+ 7,6 %	17,87	+ 6,1%	18,99	- 5,5 %	17,94
Épargne nette = (3) - (8)	8,23	+ 11,2 %	9,15	+ 10,1%	10,04	- 7,7 %	9,26
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	29,59	+ 6,5 %	31,50	+ 15,0%	36,39	- 14,5 %	31,12
Dépenses d'équipement	24,79	+ 8,0 %	26,76	+ 15,4%	30,90	- 16,4 %	25,83
Subventions d'équipement versées	2,80	+ 6,9 %	2,99	+ 17,3%	3,63	- 1,0 %	3,59
Autres dépenses d'investissement	2,00	- 12,7 %	1,74	+ 4,7%	1,86	- 8,9 %	1,69
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	13,50	+ 10,0 %	14,85	+ 7,9%	16,10	- 5,9 %	15,15
FCTVA	3,08	+ 9,9 %	3,39	+ 9,3%	3,70	+ 8,7 %	4,02
Dotations et Subventions d'équipement	6,35	+ 13,4 %	7,20	+ 12,4%	8,14	- 4,8 %	7,75
Autres recettes d'investissement	4,07	+ 4,8 %	4,26	- 1,4%	4,26	- 20,8 %	3,38
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	122,25	+ 1,8 %	124,46	+ 4,8%	132,54	- 4,0 %	127,26
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	122,76	+ 2,4 %	125,67	+ 2,8%	131,24	- 1,5 %	129,23
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,51		+ 1,22		- 1,30		+ 1,97
Remboursements de dette (8)	8,37	+ 4,2 %	8,72	+ 1,9%	8,95	- 3,1 %	8,67
Emprunts (9)	8,82	- 7,4 %	8,17	+ 16,4%	9,15	+ 2,5 %	9,38
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,45		- 0,55		0,20		+ 0,70
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	130,62	+ 2,0 %	133,18	+ 4,6%	141,49	- 3,9 %	135,93
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	131,58	+ 1,7 %	133,84	+ 3,6%	140,39	- 1,3 %	138,61
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,96		+ 0,66		- 1,09		+ 2,67
Dette au 31 décembre (12)^(b)	90,28	+ 0,0 %	90,32	+ 0,3%	90,66	+ 1,6 %	92,15
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,2 %	+ 0,9 pt	16,1 %	+ 0,6 pt	16,5 %	- 0,8 pt	15,7 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,5 %	+ 0,7 pt	8,3 %	+ 0,7 pt	8,7 %	- 0,6 pt	8,1 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,6 %	- 1,1 pt	81,5 %	- 1,4 pt	78,7 %	+ 2,0 pt	80,8 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	- 0,4 an	5,1 ans	- 0,3 an	4,8 ans	+ 0,4 an	5,1 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ville de Paris.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Les comptes des départements^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets principaux	2017	2018/ 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019/ 2018 à champ constant ^(d)	Valeurs provisoires		
					2019 ^(e)	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	58,19	- 0,8 %	57,28	+ 1,3 %	56,01	+ 1,8 %	57,03
Achats et charges externes	4,49	- 16,0 %	3,73	+ 1,5 %	3,69	+ 0,2 %	3,69
Frais de personnel	12,07	- 0,2 %	11,92	+ 1,0 %	11,85	+ 1,6 %	12,04
Charges financières	0,81	- 7,9 %	0,73	- 6,0 %	0,69	- 8,5 %	0,63
Dépenses d'intervention	39,97	+ 0,7 %	40,01	+ 1,9 %	39,06	+ 2,2 %	39,90
Autres dépenses de fonctionnement	0,85	+ 5,3 %	0,89	- 16,2 %	0,73	+ 6,4 %	0,77
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	66,00	- 0,7 %	65,06	+ 3,2 %	65,15	- 0,4 %	64,88
Impôts et taxes	47,24	+ 0,7 %	47,28	+ 4,8 %	47,67	- 0,0 %	47,65
– Impôts locaux	21,34	- 0,8 %	21,09	+ 3,2 %	21,34	+ 1,3 %	21,62
– Autres impôts et taxes (Dont : DMTO)	25,90	+ 1,9 %	26,19	+ 6,2 %	26,33	- 1,1 %	26,03
(TICPE)	6,14	- 0,1 %	6,10	- 0,1 %	5,83	- 8,1 %	5,35
(TSCA)	6,96	+ 3,1 %	7,12	+ 3,1 %	7,27	+ 3,3 %	7,52
Concours de l'État	10,50	- 0,0 %	10,36	+ 0,7 %	10,43	- 1,5 %	10,27
– Dotations globales de fonctionnement (DGF)	8,26	- 0,2 %	8,14	- 0,1 %	8,13	- 1,6 %	8,01
– Autres dotations	0,46	+ 2,0 %	0,46	- 1,2 %	0,46	- 0,1 %	0,46
– Péréquations et compensations fiscales	1,77	+ 0,4 %	1,76	+ 4,9 %	1,84	- 1,8 %	1,81
Subventions reçues et participations	5,31	- 8,9 %	4,81	- 2,9 %	4,60	+ 1,7 %	4,68
Ventes de biens et services	0,59	- 26,6 %	0,43	+ 7,1 %	0,47	- 7,0 %	0,43
Autres recettes de fonctionnement	2,36	- 7,5 %	2,17	- 5,6 %	1,98	- 6,4 %	1,86
Épargne brute (3) = (2) - (1)	7,81	+ 0,2 %	7,78	+ 16,7 %	9,14	- 14,1 %	7,85
Épargne nette = (3) - (8)	4,51	+ 1,7 %	4,56	+ 24,6 %	5,74	- 20,4 %	4,57
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,02	+ 4,1 %	9,28	+ 13,5 %	10,31	+ 1,0 %	10,41
Dépenses d'équipement	5,42	+ 7,9 %	5,77	+ 11,9 %	6,41	+ 2,0 %	6,53
Subventions d'équipement versées	3,40	- 2,4 %	3,28	+ 16,9 %	3,68	- 2,0 %	3,61
Autres dépenses d'investissement	0,20	+ 13,0 %	0,22	+ 8,4 %	0,22	+ 20,9 %	0,27
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,44	+ 3,6 %	2,49	+ 11,1 %	2,53	- 3,5 %	2,44
FCTVA	0,83	+ 1,9 %	0,84	+ 6,1 %	0,89	+ 10,5 %	0,98
Dotations et subventions d'investissement	1,20	+ 2,9 %	1,21	+ 13,1 %	1,22	- 7,2 %	1,13
Autres recettes d'investissement	0,40	+ 9,0 %	0,43	+ 17,1 %	0,43	- 21,8 %	0,33
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	67,21	- 0,2 %	66,56	+ 3,0 %	66,32	+ 1,7 %	67,44
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	68,43	- 0,6 %	67,55	+ 3,5 %	67,68	- 0,5 %	67,33
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	1,23		0,99		+ 1,36		- 0,11
Remboursements de dette (8)	3,30	- 2,0 %	3,23	+ 5,2 %	3,40	- 3,4 %	3,28
Emprunts (9)	2,50	+ 0,9 %	2,49	- 2,2 %	2,44	+ 72,3 %	4,20
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,80		- 0,73		- 0,96		+ 0,92
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	70,51	- 0,3 %	69,79	+ 3,1 %	69,72	+ 1,4 %	70,72
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	70,93	- 0,5 %	70,04	+ 3,3 %	70,12	+ 2,0 %	71,53
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,42		+ 0,26		+ 0,40		+ 0,81
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	33,01	- 1,8 %	32,22	- 2,5 %	31,40	+ 3,2 %	32,40
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,8 %	+ 0,1 pt	12,0 %	+ 1,6 pt	14,0 %	- 1,9 pt	12,1 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	6,8 %	+ 0,2 pt	7,0 %	+ 1,5 pt	8,8 %	- 1,8 pt	7,0 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	50,0 %	- 0,5 pt	49,5 %	- 2,9 pt	48,2 %	+ 1,7 pt	49,9 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	- 0,1 an	4,1 ans	- 0,7 an	3,4 ans	+ 0,7 an	4,1 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

(d) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(e) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

4-6 Les comptes des régions et des CTU

Les comptes des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU)^(a) - Opérations réelles
(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019/ 2018	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	21,13	+ 3,5 %	22,26	+ 1,2 %	22,54	- 3,2 %	21,81
Achats et charges externes	3,00	+ 18,4 %	3,58	+ 3,9 %	3,72	+ 2,9 %	3,83
Frais de personnel	3,69	+ 3,5 %	3,95	+ 2,3 %	4,05	+ 1,9 %	4,12
Charges financières	0,60	- 0,4 %	0,60	- 2,3 %	0,59	- 3,8 %	0,56
Dépenses d'intervention	13,62	+ 0,2 %	13,86	+ 0,7 %	13,96	- 7,5 %	12,91
Autres dépenses de fonctionnement	0,22	+ 11,7 %	0,26	- 12,9 %	0,23	+ 68,5 %	0,38
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	26,45	+ 4,2 %	28,00	+ 3,5 %	28,98	- 7,3 %	26,86
Impôts et taxes	18,28	+ 28,2 %	23,80	+ 2,6 %	24,43	- 9,8 %	22,04
- Impôts locaux	7,13	+ 10,4 %	7,97	+ 6,9 %	8,52	+ 2,6 %	8,74
- Autres impôts et taxes	11,14	+ 39,7 %	15,84	+ 0,5 %	15,92	- 16,4 %	13,30
- dont : Cartes grises	2,23	+ 4,4 %	2,33	- 1,2 %	2,30	- 9,0 %	2,09
- dont : TICPE	5,48	+ 0,5 %	5,53	- 1,4 %	5,46	- 7,8 %	5,03
Concours de l'État	5,88	- 71,3 %	1,92	- 3,4 %	1,86	+ 4,0 %	1,93
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	4,13	- 95,2 %	0,30	- 0,0 %	0,30	- 0,1 %	0,30
- Autres dotations	0,98	- 0,1 %	0,90	- 2,6 %	0,87	+ 14,8 %	1,00
- Péréquations et compensations fiscales	0,77	- 8,5 %	0,72	- 5,9 %	0,68	- 8,0 %	0,62
Subventions reçues et participations	1,84	- 5,5 %	1,77	+ 19,7 %	2,12	+ 10,7 %	2,34
Ventes de biens et services	0,08	+ 62,1 %	0,13	+ 24,8 %	0,17	- 13,3 %	0,15
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+ 8,8 %	0,37	+ 9,5 %	0,41	- 1,1 %	0,40
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,32	+ 6,9 %	5,74	+ 12,3 %	6,44	- 21,6 %	5,05
Épargne nette = (3) - (8)	3,50	+ 2,6 %	3,63	+ 25,3 %	4,55	- 41,4 %	2,67
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,68	+ 2,6 %	10,03	+ 10,5 %	11,09	+ 14,2 %	12,67
Dépenses d'équipement	3,33	- 6,0 %	3,20	+ 5,8 %	3,38	- 3,8 %	3,26
Subventions d'équipement versées	5,74	+ 10,3 %	6,35	+ 12,4 %	7,14	+ 19,8 %	8,55
Autres dépenses d'investissement	0,62	- 23,0 %	0,49	+ 16,7 %	0,57	+ 52,1 %	0,86
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,52	+ 18,7 %	4,20	+ 10,1 %	4,63	+ 13,9 %	5,27
FCTVA	0,55	+ 1,6 %	0,57	- 10,3 %	0,51	+ 0,9 %	0,52
Dotations et subventions d'investissement	2,63	+ 19,6 %	3,16	+ 14,4 %	3,62	+ 15,9 %	4,19
Autres recettes d'investissement	0,34	+ 39,8 %	0,47	+ 6,2 %	0,50	+ 12,4 %	0,56
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	30,81	+ 3,2 %	32,29	+ 4,1 %	33,63	+ 2,5 %	34,48
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	29,97	+ 5,9 %	32,20	+ 4,4 %	33,61	- 4,4 %	32,13
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,84		- 0,09		- 0,02		- 2,34
Remboursements de dette (8)	1,82	+ 15,0 %	2,11	- 10,1 %	1,89	+ 26,1 %	2,39
Emprunts (9)	2,53	+ 7,0 %	2,70	- 24,7 %	2,03	+ 136,2 %	4,80
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,72		+ 0,59		+ 0,14		+ 2,41
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	32,63	+ 3,9 %	34,40	+ 3,3 %	35,52	+ 3,8 %	36,86
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	32,50	+ 6,0 %	34,90	+ 2,1 %	35,64	+ 3,6 %	36,93
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,13		+ 0,50		+ 0,12		+ 0,07
Dette au 31 décembre (12)^(b)	26,83	+ 3,1 %	27,81	+ 0,7 %	27,99	+ 9,0 %	30,50
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,1 %	+ 0,5 pt	20,5 %	+ 1,7 pt	22,2 %	- 3,4 pt	18,8 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	13,2 %	- 0,2 pt	13,0 %	+ 2,7 pt	15,7 %	- 5,8 pt	9,9 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,5 %	- 1,1 pt	99,3 %	- 2,7 pt	96,6 %	+ 17,0 pt	113,5 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,2 an	4,8 ans	- 0,5 an	4,3 ans	+ 1,7 an	6,0 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

Source : DGCL - Données DGFP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

4-7a

Ratios financiers des communes par strate de population en 2020

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine hors Paris	945	532	681	1 137	280	865	176	56,6	91,2	24,7	76,1
France métropolitaine y compris Paris	1 012	557	702	1 195	285	953	171	54,8	92,4	23,8	79,7
Outre-mer	1 260	394	477	1 334	261	982	222	65,6	101,2	19,6	73,6
France	1 020	552	695	1 199	284	954	173	55,2	92,7	23,7	79,5
Communes en France métropolitaine											
Moins de 3 500 hab.	642	363	435	825	273	625	157	44,9	87,2	33,1	75,8
3 500 à 10 000 hab.	885	509	671	1 090	290	794	153	56,5	88,9	26,6	72,8
Moins de 10 000 hab.	730	416	521	922	279	687	156	50,0	87,9	30,3	74,5
10 000 hab. et plus hors Paris	1 183	661	857	1 374	282	1 061	199	61,1	93,7	20,5	77,2

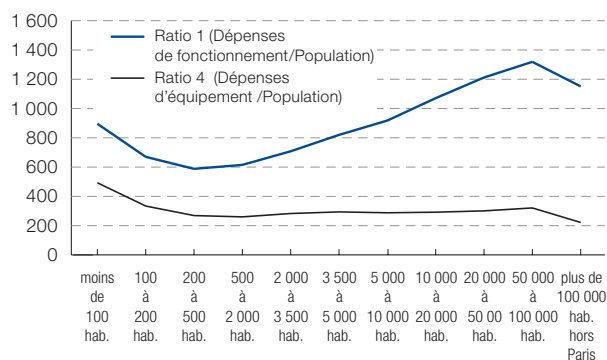
Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).
Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Communes en France métropolitaine	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1 243	493	643	263	23,7	81,4	39,6	51,8
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29,2	83,8	36,7	64,9
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	35,8	86,7	34,9	70,9
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	260	611	154	45,1	87,8	33,1	77,6
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51,5	87,2	31,4	77,6
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1 023	294	741	153	54,2	88,1	28,7	72,4
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1 124	288	821	154	57,5	89,3	25,6	73,0
10 000 à 20 000 hab.	1 071	596	806	1 272	292	862	173	60,5	91,1	22,9	67,7
20 000 à 50 000 hab.	1 212	670	887	1 405	301	1 018	202	62,4	93,4	21,4	72,4
50 000 à 100 000 hab.	1 319	708	957	1 526	321	1 367	206	61,7	95,0	21,0	89,6
100 000 hab. et plus hors Paris	1 151	675	795	1 321	222	1 082	212	59,3	95,3	16,8	81,9

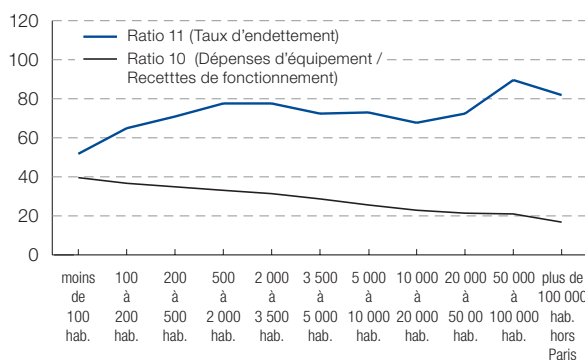
Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).
Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.
Champ : France métropolitaine.

Ratios financiers des communes par strate de population en 2020

en €/hab.



en %



Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).
Hors gestion active de la dette.
Champ : France métropolitaine.

4-7b Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

Ratios financiers des communes en 2020 selon le type de communes et leur population

(France métropolitaine)	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 2 bis €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Communes touristiques et de montagne	1 282	918	531	599	1 154	357	1 087	182	42,0	89,7	30,9	94,1
Moins de 100 hab.	159	861	301	407	1 101	417	558	227	27,8	85,6	37,9	50,7
100 à 200 hab.	173	828	380	472	1 114	425	1 131	202	33,9	87,3	38,2	101,6
200 à 500 hab.	330	809	427	488	1 064	345	960	187	36,8	86,7	32,4	90,2
500 à 2000 hab.	450	870	491	552	1 101	342	1 114	191	38,4	89,8	31,1	101,2
2000 à 3500 hab.	101	993	605	681	1 226	360	1 019	179	42,7	90,2	29,4	83,2
3500 à 10 000 hab.	62	957	575	640	1 197	367	1 143	165	46,1	89,7	30,7	95,5
10 000 à 50 000 hab.	7	1 062	659	741	1 274	384	1 201	176	55,7	93,3	30,1	94,3
Communes touristiques hors montagne	844	907	583	651	1 107	294	925	133	56,7	90,5	26,5	83,5
Moins de 100 hab.	6	2 083	465	1 008	2 312	1 486	416	483	61,6	92,9	64,3	18,0
100 à 200 hab.	24	673	267	298	879	360	898	179	39,0	88,2	41,0	102,1
200 à 500 hab.	88	607	295	342	785	330	570	154	43,9	89,1	42,0	72,6
500 à 2000 hab.	306	634	381	412	805	245	594	155	49,0	86,9	30,4	73,7
2000 à 3500 hab.	164	725	464	523	939	307	748	156	53,6	85,3	32,7	79,7
3500 à 10 000 hab.	186	907	577	640	1 130	291	871	135	56,9	88,5	25,8	77,1
10 000 à 20 000 hab.	48	1 007	670	777	1 219	298	947	108	58,6	90,4	24,5	77,7
20 000 à 50 000 hab.	19	1 060	714	785	1 248	310	1 143	131	57,6	94,5	24,8	91,6
50 000 hab. et plus	3	1 160	685	739	1 241	303	1 709	110	62,7	105,3	24,4	137,7
Communes de montagne non touristiques	4 756	763	384	521	960	302	787	163	50,9	88,9	31,5	82,0
Moins de 100 hab.	877	809	273	317	1 142	547	662	290	26,6	80,9	47,9	57,9
100 à 200 hab.	990	672	248	304	922	382	626	240	33,2	83,5	41,4	67,9
200 à 500 hab.	1 329	614	300	333	814	333	689	189	38,5	86,4	40,9	84,6
500 à 2000 hab.	1 210	577	298	373	752	279	669	157	44,5	88,0	37,1	89,0
2000 à 3500 hab.	166	631	351	480	829	295	739	127	49,0	86,1	35,6	89,2
3500 à 10 000 hab.	146	818	445	630	1 032	294	842	127	54,9	88,2	28,4	81,6
10 000 à 20 000 hab.	29	989	517	757	1 185	302	1 101	156	57,4	92,0	25,5	93,0
20 000 hab. et plus	9	1 229	567	847	1 411	281	952	200	62,7	94,3	19,9	67,5
Communes ni touristiques, ni de montagne	27 957	983	536	683	1 152	264	908	164	55,2	92,9	22,9	78,8
Moins de 100 hab.	2 155	636	248	247	885	305	427	164	20,9	81,1	34,4	48,3
100 à 200 hab.	4 196	526	246	247	713	248	424	152	27,1	83,5	34,8	59,5
200 à 500 hab.	7 826	492	266	280	641	216	419	135	34,9	86,8	33,7	65,3
500 à 2000 hab.	9 352	546	316	381	698	230	513	137	45,8	87,7	32,9	73,4
2000 à 3500 hab.	1 832	638	376	488	810	251	612	140	52,4	87,2	31,0	75,5
3500 à 10 000 hab.	1 742	824	468	635	1 011	266	710	147	57,1	89,0	26,4	70,3
10 000 à 20 000 hab.	437	1 038	563	779	1 228	274	789	176	61,0	91,1	22,3	64,2
20 000 à 50 000 hab.	299	1 196	650	874	1 384	293	987	202	62,7	93,3	21,2	71,3
50 000 hab. et plus	118	1 431	753	906	1 578	276	1 488	179	53,5	97,8	17,5	94,3

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.

Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

4-7c

Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2020 ^(a)

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine	369	350	189	454	102	386	94	39,7	88,7	22,4	85,2
Outre-Mer	376	193	127	438	93	226	57	24,7	90,2	21,2	51,6
France	369	344	187	453	101	381	92	39,2	88,8	22,4	84,1
Groupements de communes à fiscalité propre^(a) (France)											
Métropoles et communautés urbaines ^(a)	408	392	203	523	133	591	145	39,2	87,1	25,4	112,9
Communautés d'agglomération	393	349	186	467	94	369	89	38,6	91,2	20,1	79,0
Communautés de communes à FPU	309	305	172	374	80	198	49	40,6	87,7	21,5	53,1
Communautés de communes à FA	295	216	191	352	71	154	20	35,8	88,7	20,3	43,7

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) (France)	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Moins de 15 000 hab.	355	305	209	424	95	234	43	39,2	89,8	22,5	55,1
15 000 à 30 000 hab.	314	295	178	377	85	204	44	40,1	88,3	22,5	54,2
30 000 à 50 000 hab.	308	299	166	367	71	186	52	42,6	88,6	19,3	50,6
50 000 à 100 000 hab.	367	321	184	437	89	264	74	40,3	89,3	20,3	60,2
100 000 à 300 000 hab.	428	366	224	520	115	473	96	38,9	90,3	22,2	91,0
300 000 hab. et plus ^(a)	373	388	165	480	118	556	147	37,4	87,1	24,6	115,8

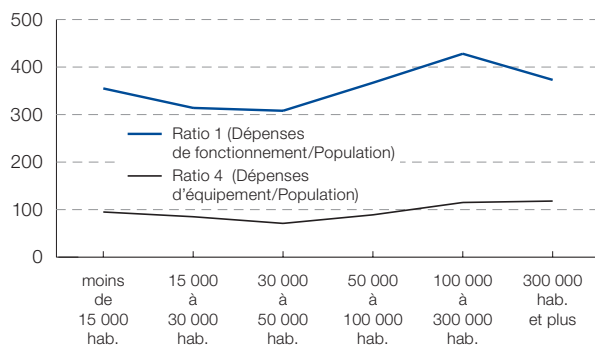
Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

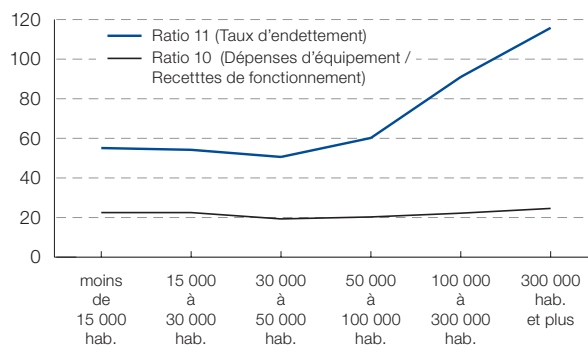
(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Ratios financiers R1, R4, R10 et R11 des groupements de communes à fiscalité propre^(a) par strate de population en 2020

en €/hab.



en %



Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

4-8

Les ratios financiers obligatoires des départements et des régions

Ratios financiers des conseils départementaux par strate de population en 2020

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine	893	295	345	1016	103	515	123	20,8	93,1	10,2	50,7
Outre-mer	1133	173	190	1315	129	338	238	29,9	89,2	9,8	25,7
France	899	292	341	1023	104	511	126	21,1	93,0	10,2	49,9
France métropolitaine											
Moins de 250 000 hab.	1028	311	358	1219	147	636	227	26,4	89,6	12,1	52,1
250 000 à 500 000 hab.	957	292	331	1110	122	540	157	23,3	91,6	11,0	48,6
500 000 à 1 000 000 hab.	826	270	302	957	97	446	128	21,8	91,3	10,1	46,6
Plus de 1 000 000 hab.	860	287	347	955	92	500	98	19,3	94,9	9,6	52,3

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Champ : France y compris Mayotte. Hors métropole de Lyon (comptée avec le secteur communal).

Hors gestion active de la dette.

Ratios financiers des conseils régionaux et des collectivités territoriales uniques (CTU) en 2020

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Régions											
Auvergne-Rhône-Alpes	259	157	144	352	34	302	0	16,6	79,6	9,6	85,6
Bourgogne-Franche-Comté	341	123	146	414	34	312	0	17,7	86,9	8,1	75,3
Bretagne	266	120	121	351	52	405	0	18,3	80,1	14,8	115,2
Centre-Val de Loire	338	134	136	417	30	290	0	15,5	86,0	7,1	69,6
Grand Est	328	129	128	404	35	459	0	17,2	89,9	8,6	113,6
Hauts-de-France	362	120	139	416	29	517	0	16,9	93,7	6,9	124,3
Île-de-France	203	268	89	284	53	468	0	17,5	98,4	18,6	164,8
Normandie	327	126	150	395	33	180	0	18,9	86,8	8,2	45,6
Nouvelle-Aquitaine	307	120	130	362	36	398	0	19,9	91,0	9,9	109,9
Occitanie	329	119	141	400	72	421	0	16,8	87,0	18,1	105,3
Pays de la Loire	260	140	126	317	34	480	0	16,6	90,9	10,7	151,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	304	134	126	366	26	538	0	18,0	91,1	7,2	146,8
Total des régions métropolitaines	289	156	127	362	41	414	0	17,5	89,3	11,3	114,6
Régions d'outre-mer (ROM)											
Guadeloupe	596	74	55	658	348	938	0	29,6	98,8	52,8	142,4
La Réunion	495	70	82	618	187	1 438	0	34,2	91,3	30,3	232,9
Total régions	294	155	126	367	44	431	0	18,0	89,4	12,1	117,4
Collectivités territoriales uniques et de Corse											
Corse	2 723	323	385	3 139	400	2 610	316	23,9	90,3	12,7	83,1
Martinique	2 403	321	384	2 481	272	1 978	384	23,7	101,9	11,0	79,7
Guyane	1 375	235	267	1 387	323	438	188	41,7	103,2	23,3	31,6
France	321	156	128	395	48	448	4	18,9	90,1	12,3	113,5

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Champ : France hors Mayotte.

Hors gestion active de la dette.

Les comptes des syndicats ^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	9,71	+ 1,0 %	9,81	+ 2,7 %	10,07	- 3,7 %	9,69
Achats et charges externes	4,88	+ 3,2 %	5,04	+ 3,7 %	5,22	- 3,9 %	5,02
Frais de personnel	2,49	+ 1,3 %	2,52	+ 1,3 %	2,55	+ 0,5 %	2,57
Charges financières	0,52	- 3,0 %	0,50	- 8,7 %	0,46	- 12,0 %	0,40
Dépenses d'intervention	0,99	- 1,5 %	0,98	+ 3,5 %	1,01	- 12,6 %	0,89
Autres dépenses de fonctionnement	0,83	- 7,5 %	0,77	+ 6,7 %	0,82	- 0,3 %	0,82
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	12,83	- 0,0 %	12,82	+ 2,7 %	13,17	- 3,7 %	12,68
Impôts et taxes	1,99	- 0,2 %	1,98	+ 6,3 %	2,11	- 4,7 %	2,01
- Impôts locaux	0,19	- 14,2 %	0,17	+ 7,9 %	0,18	+ 0,7 %	0,18
- Autres impôts et taxes	1,80	+ 1,3 %	1,82	+ 6,2 %	1,93	- 5,2 %	1,83
Concours de l'État	0,02	+ 9,9 %	0,02	+ 26,3 %	0,03	+ 52,9 %	0,04
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,01	- 2,2 %	0,01	- 7,0 %	0,01	+ 263,1 %	0,02
- Autres dotations	0,01	+ 15,1 %	0,01	+ 49,0 %	0,02	+ 0,1 %	0,02
- Péréquations et compensations fiscales	0,00	+ 16,1 %	0,00	- 23,9 %	0,00	+ 0,2 %	0,00
Subventions reçues et participations	5,04	+ 0,9 %	5,08	+ 0,5 %	5,11	+ 0,3 %	5,12
Ventes de biens et services	4,72	- 0,5 %	4,69	+ 2,7 %	4,82	- 7,6 %	4,45
Autres recettes de fonctionnement	1,06	- 1,8 %	1,05	+ 6,3 %	1,11	- 4,6 %	1,06
Épargne brute (3) = (2) - (1)	3,11	- 3,1 %	3,02	+ 2,8 %	3,10	- 3,6 %	2,99
Épargne nette = (3) - (8)	1,80	- 8,2 %	1,65	+ 4,9 %	1,73	+ 1,5 %	1,76
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5,20	+ 5,1 %	5,46	+ 7,0 %	5,85	- 10,3 %	5,25
Dépenses d'équipement	4,66	+ 5,3 %	4,90	+ 3,5 %	5,07	- 11,3 %	4,50
Subventions d'équipement versées	0,11	+ 11,2 %	0,13	+ 132,0 %	0,30	+ 6,8 %	0,32
Autres dépenses d'investissement	0,43	+ 1,3 %	0,43	+ 10,3 %	0,48	- 10,0 %	0,43
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,48	+ 0,3 %	2,49	+ 8,0 %	2,69	- 5,6 %	2,54
FCTVA	0,18	- 6,4 %	0,17	+ 15,9 %	0,19	+ 11,4 %	0,21
Dotations et subventions d'investissement	1,65	- 1,9 %	1,61	+ 11,4 %	1,80	- 1,1 %	1,78
Autres recettes d'investissement	0,65	+ 7,7 %	0,71	- 1,5 %	0,69	- 21,9 %	0,54
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	14,91	+ 2,4 %	15,27	+ 4,2 %	15,92	- 6,1 %	14,94
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	15,30	+ 0,0 %	15,31	+ 3,6 %	15,86	- 4,0 %	15,22
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,39		+ 0,04		- 0,06		+ 0,28
Remboursements de dette (8)	1,32	+ 3,8 %	1,37	+ 0,4 %	1,37	- 10,1 %	1,23
Emprunts (9)	1,16	+ 13,1 %	1,31	- 0,9 %	1,29	+ 4,7 %	1,35
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,16		- 0,06		- 0,08		+ 0,12
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	16,23	+ 2,5 %	16,64	+ 3,9 %	17,29	- 6,5 %	16,17
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	16,46	+ 0,9 %	16,62	+ 3,2 %	17,15	- 3,4 %	16,57
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,23		- 0,02		- 0,14		+ 0,40
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	14,76	- 3,2 %	14,29	+ 0,9 %	14,41	- 6,0 %	13,55
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,3 %	- 0,8 pt	23,5 %	+ 0,0 pt	23,6 %	+ 0,0 pt	23,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	14,0 %	- 1,1 pt	12,9 %	+ 0,3 pt	13,1 %	+ 0,7 pt	13,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	115,1 %	- 3,7 pt	111,4 %	- 2,0 pt	109,4 %	- 2,6 pt	106,8 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	- 0,0 an	4,7 ans	- 0,1 an	4,6 ans	- 0,1 an	4,5 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

4-10 Les comptes des collectivités locales y compris le syndicats

Les comptes des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles
(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	181,68	+ 0,3 %	182,30	+ 1,3 %	184,77	- 0,0 %	184,68
Achats et charges externes	35,41	+ 1,4 %	35,90	+ 2,7 %	36,86	- 3,4 %	35,61
Frais de personnel	64,90	+ 0,9 %	65,47	+ 1,5 %	66,48	+ 1,0 %	67,18
Charges financières	4,52	- 6,0 %	4,24	- 5,8 %	4,00	- 7,9 %	3,68
Dépenses d'intervention	70,60	+ 0,1 %	70,65	+ 1,3 %	71,55	+ 0,0 %	71,58
Autres dépenses de fonctionnement	6,25	- 3,4 %	6,04	- 2,8 %	5,87	+ 12,7 %	6,62
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	214,53	+ 1,0 %	216,71	+ 2,6 %	222,44	- 1,8 %	218,51
Impôts et taxes	135,81	+ 5,2 %	142,88	+ 3,3 %	147,54	- 1,4 %	145,54
- Impôts locaux	84,73	+ 2,3 %	86,67	+ 3,4 %	89,65	+ 1,8 %	91,29
- Autres impôts et taxes	51,08	+ 10,0 %	56,21	+ 3,0 %	57,89	- 6,3 %	54,25
Concours de l'État	38,94	- 10,8 %	34,72	+ 0,5 %	34,91	+ 0,2 %	34,97
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	30,91	- 13,2 %	26,82	- 0,1 %	26,78	- 0,6 %	26,63
- Autres dotations	1,78	- 1,9 %	1,75	- 0,2 %	1,74	+ 10,2 %	1,92
- Péréquations et compensations fiscales	6,24	- 1,6 %	6,15	+ 3,8 %	6,38	+ 0,7 %	6,42
Subventions reçues et participations	17,21	- 4,1 %	16,51	+ 1,6 %	16,77	+ 5,1 %	17,62
Ventes de biens et services	13,97	+ 4,2 %	14,56	+ 3,8 %	15,11	- 13,9 %	13,02
Autres recettes de fonctionnement	8,60	- 6,4 %	8,04	+ 0,9 %	8,11	- 9,3 %	7,36
Épargne brute (3) = (2) - (1)	32,85	+ 4,7 %	34,41	+ 9,5 %	37,67	- 10,2 %	33,83
Épargne nette = (3) - (8)	18,04	+ 5,3 %	18,99	+ 16,2 %	22,06	- 17,2 %	18,26
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	53,49	+ 5,2 %	56,27	+ 13,1 %	63,63	- 6,6 %	59,44
Dépenses d'équipement	38,20	+ 6,4 %	40,64	+ 12,6 %	45,76	- 12,3 %	40,12
Subventions d'équipement versées	12,05	+ 5,8 %	12,75	+ 15,6 %	14,74	+ 9,0 %	16,06
Autres dépenses d'investissement	3,24	- 10,9 %	2,89	+ 8,4 %	3,13	+ 4,1 %	3,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	21,93	+ 9,5 %	24,02	+ 8,0 %	25,95	- 2,1 %	25,40
FCTVA	4,65	+ 6,8 %	4,96	+ 6,6 %	5,29	+ 8,3 %	5,73
Dotations et subventions d'investissement	11,82	+ 11,5 %	13,19	+ 12,1 %	14,78	+ 0,5 %	14,86
Autres recettes d'investissement	5,46	+ 7,5 %	5,87	+ 0,2 %	5,88	- 18,2 %	4,81
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	235,17	+ 1,4 %	238,58	+ 4,1 %	248,40	- 1,7 %	244,12
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	236,46	+ 1,8 %	240,73	+ 3,2 %	248,38	- 1,8 %	243,91
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 1,29		+ 2,15		- 0,02		- 0,21
Remboursements de dette (8)	14,81	+ 4,1 %	15,42	+ 1,2 %	15,61	- 0,2 %	15,57
Emprunts (9)	15,01	- 2,3 %	14,67	+ 1,7 %	14,92	+ 32,3 %	19,73
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,20		- 0,75		- 0,69		+ 4,16
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	249,98	+ 1,6 %	254,00	+ 3,9 %	264,01	- 1,6 %	259,69
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	251,47	+ 1,6 %	255,40	+ 3,1 %	263,30	+ 0,1 %	263,64
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 1,48		+ 1,40		- 0,71		+ 3,95
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	164,88	- 0,2 %	164,63	- 0,1 %	164,46	+ 2,5 %	168,61
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,3 %	+ 0,6 pt	15,9 %	+ 1,1 pt	16,9 %	- 1,5 pt	15,5 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	8,4 %	+ 0,4 pt	8,8 %	+ 1,2 pt	9,9 %	- 1,6 pt	8,4 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	76,9 %	- 0,9 pt	76,0 %	- 2,0 pt	73,9 %	+ 3,2 pt	77,2 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,2 an	4,8 ans	- 0,4 an	4,4 ans	+ 0,6 an	5,0 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette. Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

Les budgets annexes 4-11

Ensemble des collectivités locales (y compris syndicats) ^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018	2019	2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	16,71	+ 2,8 %	17,17	+ 4,8 %	17,99	- 0,2 %	17,95
Achats et charges externes	8,56	+ 8,5 %	9,29	+ 6,6 %	9,90	- 1,4 %	9,76
Frais de personnel	3,64	+ 3,3 %	3,76	+ 3,5 %	3,89	+ 3,5 %	4,03
Charges financières	0,78	- 0,7 %	0,78	- 6,7 %	0,73	- 1,7 %	0,72
Dépenses d'intervention	1,78	- 13,0 %	1,55	+ 1,6 %	1,57	+ 6,2 %	1,67
Autres dépenses de fonctionnement	1,94	- 7,6 %	1,79	+ 6,3 %	1,90	- 6,6 %	1,78
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	21,34	+ 3,6 %	22,12	+ 3,9 %	22,99	- 0,9 %	22,77
Impôts et taxes	4,48	+ 6,5 %	4,77	+ 8,2 %	5,17	+ 0,0 %	5,17
Concours de l'État	0,01	+ 465,1 %	0,07	+ 50,6 %	0,11	- 62,7 %	0,04
Subventions reçues et participations	4,43	- 3,8 %	4,26	+ 3,7 %	4,42	- 0,9 %	4,37
Ventes de biens et services	10,30	+ 5,5 %	10,87	+ 2,1 %	11,09	- 3,6 %	10,69
Autres recettes de fonctionnement	2,11	+ 1,4 %	2,14	+ 2,7 %	2,20	+ 13,6 %	2,50
Épargne brute (3) = (2) - (1)	4,63	+ 6,8 %	4,95	+ 0,9 %	4,99	- 3,5 %	4,82
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	7,67	+ 8,7 %	8,33	+ 13,3 %	9,44	- 14,0 %	8,12
Dépenses d'équipement	6,75	+ 10,5 %	7,46	+ 12,8 %	8,42	- 15,5 %	7,12
Subventions d'équipement versées	0,18	+ 10,7 %	0,20	+ 0,1 %	0,20	+ 59,5 %	0,32
Autres dépenses d'investissement	0,73	- 8,5 %	0,67	+ 22,7 %	0,82	- 17,3 %	0,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,24	+ 6,3 %	3,44	+ 7,7 %	3,71	- 16,9 %	3,08
FCTVA	0,17	+ 11,4 %	0,19	+ 10,8 %	0,21	- 2,2 %	0,21
Dotations et subventions d'investissement	1,98	+ 14,6 %	2,27	+ 6,0 %	2,40	- 4,3 %	2,30
Autres recettes d'investissement	1,09	- 9,5 %	0,99	+ 11,3 %	1,10	- 47,3 %	0,58
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	24,37	+ 4,6 %	25,50	+ 7,6 %	27,43	- 5,0 %	26,07
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	24,58	+ 4,0 %	25,56	+ 4,4 %	26,70	- 3,2 %	25,85
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,21		+ 0,06		- 0,73		- 0,21
Remboursements de dette (8)	2,68	+ 0,4 %	2,69	- 0,4 %	2,68	+ 0,8 %	2,70
Emprunts (9)	2,97	+ 19,3 %	3,54	+ 10,4 %	3,90	- 14,2 %	3,35
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,29		+ 0,85		+ 1,22		+ 0,65
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	27,05	+ 4,2 %	28,19	+ 6,8 %	30,11	- 4,5 %	28,77
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	27,54	+ 5,6 %	29,10	+ 5,2 %	30,60	- 4,6 %	29,20
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,49		+ 0,91		+ 0,49		+ 0,44
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	29,20	+ 3,3 %	30,17	+ 3,8 %	31,32	+ 3,5 %	32,43
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,7 %	+ 0,7 pt	22,4 %	- 0,7 pt	21,7 %	- 0,6 pt	21,2 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	9,2 %	+ 1,1 pt	10,2 %	- 0,1 pt	10,1 %	- 0,8 pt	9,3 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	136,8 %	- 0,4 pt	136,4 %	- 0,2 pt	136,3 %	+ 6,2 pt	142,4 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,3 ans	- 0,2 an	6,1 ans	+ 0,2 an	6,3 ans	+ 0,5 an	6,7 ans

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette, non consolidés entre les différents niveaux de collectivités.

4-12 Les comptes consolidés

Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) ^(a) - Opérations réelles
(en milliards d'euros)

Comptes et niveaux consolidés	2017	2018/ 2017	2018	2019/ 2018	2019	Valeurs provisoires	
						2020/ 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	190,81	+ 0,9 %	192,53	+ 1,7 %	195,74	- 0,2 %	195,38
Achats et charges externes	43,26	+ 2,7 %	44,44	+ 3,6 %	46,03	- 3,1 %	44,59
Frais de personnel	66,92	+ 0,8 %	67,48	+ 1,7 %	68,63	+ 1,1 %	69,39
Charges financières	5,27	- 5,2 %	5,00	- 5,9 %	4,71	- 6,9 %	4,38
Dépenses d'intervention	68,50	+ 0,6 %	68,93	+ 1,3 %	69,80	+ 0,0 %	69,82
Autres dépenses de fonctionnement	6,86	- 2,6 %	6,68	- 1,6 %	6,57	+ 9,5 %	7,19
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	228,30	+ 1,6 %	231,89	+ 2,8 %	238,42	- 1,8 %	234,04
Impôts et taxes	140,30	+ 5,2 %	147,66	+ 3,4 %	152,70	- 1,3 %	150,71
Concours de l'État	38,95	- 10,7 %	34,79	+ 0,7 %	35,02	- 0,0 %	35,02
Subventions reçues et participations	17,76	- 1,4 %	17,51	+ 2,1 %	17,87	+ 3,9 %	18,57
Ventes de biens et services	21,94	+ 4,5 %	22,92	+ 3,5 %	23,73	- 11,1 %	21,10
Autres recettes de fonctionnement	9,35	- 3,6 %	9,01	+ 0,8 %	9,09	- 4,9 %	8,64
Épargne brute (3) = (2) - (1)	37,49	+ 5,0 %	39,36	+ 8,4 %	42,68	- 9,4 %	38,66
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	57,18	+ 5,7 %	60,41	+ 12,4 %	67,93	- 7,6 %	62,79
Dépenses d'équipement	44,95	+ 7,0 %	48,09	+ 12,7 %	54,18	- 12,8 %	47,24
Subventions d'équipement versées	8,43	+ 6,0 %	8,93	+ 11,5 %	9,96	+ 17,6 %	11,72
Autres dépenses d'investissement	3,80	- 10,9 %	3,39	+ 11,8 %	3,78	+ 1,4 %	3,84
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	21,09	+ 9,9 %	23,18	+ 5,5 %	24,46	- 3,5 %	23,61
FCTVA	4,82	+ 7,0 %	5,15	+ 6,7 %	5,50	+ 7,9 %	5,94
Dotations et subventions d'investissement	9,99	+ 14,4 %	11,43	+ 6,7 %	12,20	+ 2,4 %	12,49
Autres recettes d'investissement	6,28	+ 5,0 %	6,60	+ 2,4 %	6,76	- 23,3 %	5,18
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1) + (4)	247,99	+ 2,0 %	252,94	+ 4,2 %	263,67	- 2,1 %	258,17
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2) + (5)	249,39	+ 2,3 %	255,08	+ 3,1 %	262,87	- 2,0 %	257,65
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 1,40		+ 2,13		- 0,79		- 0,52
Remboursements de dette (8)	17,22	+ 3,7 %	17,85	+ 1,2 %	18,07	- 0,0 %	18,07
Emprunts (9)	17,81	+ 1,3 %	18,04	+ 3,4 %	18,66	+ 23,2 %	22,99
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,59		+ 0,18		+ 0,59		+ 4,92
DÉPENSES TOTALES (10) = (6) + (8)	265,21	+ 2,1 %	270,79	+ 4,0 %	281,73	- 2,0 %	276,24
RECETTES TOTALES (11) = (7) + (9)	267,20	+ 2,2 %	273,11	+ 3,1 %	281,53	- 0,3 %	280,63
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 1,98		+ 2,32		- 0,20		+ 4,40
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	194,08	+ 0,4 %	194,80	+ 0,5 %	195,79	+ 2,7 %	201,04
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,4 %	+ 0,6 pt	17,0 %	+ 0,9 pt	17,9 %	- 1,4 pt	16,5 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	8,9 %	+ 0,4 pt	9,3 %	+ 1,0 pt	10,3 %	- 1,5 pt	8,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	85,0 %	- 1,0 pt	84,0 %	- 1,9 pt	82,1 %	+ 3,8 pt	85,9 %
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,2 ans	- 0,2 an	4,9 ans	- 0,4 an	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes. Montants consolidés des flux croisés et calculés hors gestion active de la dette.

Ventilation fonctionnelle des dépenses des communes 4-13a

Communes de 3 500 habitants ou plus (en millions d'euros)

2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution 2020/2019
Services généraux des administrations publiques locales	18 595	3 109	21 704	30,6 %	- 1,8 %
Autres opérations non ventilées	1 896	581	2 478	3,5 %	- 5,4 %
Administration générale	15 700	2 367	18 066	25,5 %	- 0,9 %
Conseil, assemblée locale	554	80	634	0,9 %	- 4,0 %
Coopération décentralisée et actions interrégionales, actions européennes et internationales	35	4	39	0,1 %	- 18,5 %
Gestion des fonds européens	1	0	1	0,0 %	- 55,4 %
Sécurité et salubrité publiques	2 775	275	3 050	4,3 %	+ 3,5 %
Services communs	32	2	34	0,0 %	+ 43,1 %
Gendarmerie, police, sécurité, justice	1 645	162	1 807	2,5 %	+ 0,7 %
Pompiers, incendies et secours	710	50	760	1,7 %	+ 4,5 %
Hygiène et salubrité publique	121	12	133	0,2 %	+ 21,4 %
Autres services de protection civile	236	41	277	0,4 %	+ 10,2 %
Enseignement, formation et apprentissage	8 540	2 109	10 649	15,0 %	- 5,7 %
Services communs	1 174	176	1 350	1,9 %	- 1,0 %
Enseignement du premier degré	4 473	1 586	6 059	8,5 %	- 5,7 %
Enseignement du second degré	94	73	167	0,2 %	+ 13,1 %
Enseignement supérieur, professionnel et continue	100	45	145	0,2 %	+ 12,1 %
Hébergement et restauration scolaire	2 166	171	2 336	3,3 %	- 8,3 %
Autres services annexes de l'enseignement	373	8	381	0,5 %	- 11,6 %
Culture	4 186	1 083	5 269	7,4 %	- 8,3 %
Services communs	463	90	553	0,8 %	+ 0,8 %
Expression et action culturelles	2 229	416	2 645	3,7 %	- 10,3 %
Conservation et diffusion des patrimoines	1 438	545	1 983	2,8 %	- 7,6 %
Sport et jeunesse	5 308	1 834	7 143	10,1 %	- 7,3 %
Services communs	976	58	1 034	1,5 %	- 6,9 %
Sports	1 815	1 505	3 321	4,7 %	- 9,5 %
Jeunesse et loisirs	2 396	207	2 603	3,7 %	- 4,6 %
Vie sociale et citoyenne	40	7	47	0,1 %	+ 1,2 %
Santé, action sociale et familiale	7 738	464	8 201	11,6 %	+ 1,1 %
Services communs	1 814	68	1 883	2,7 %	+ 3,1 %
Santé	383	45	428	0,6 %	+ 20,1 %
Petite enfance	3 002	223	3 225	4,5 %	- 2,5 %
Personnes handicapées	17	13	31	0,0 %	- 11,6 %
Personnes âgées	329	30	359	0,5 %	- 9,6 %
Autre actions sociales et familiales	1 193	74	1 268	1,8 %	+ 3,3 %
APA	126	0	126	0,2 %	- 7,0 %
RSA-Régularisations du RMI	444	0	444	0,6 %	+ 7,3 %
Logement, habitat	199	459	658	0,9 %	- 10,1 %
Services communs	63	34	96	0,1 %	- 13,8 %
Logement, habitat	133	420	553	0,8 %	- 9,7 %
Environnement, aménagement et services urbains	6 122	3 235	9 356	13,2 %	- 4,8 %
Services communs	1 505	529	2 034	2,9 %	- 5,0 %
Eau et assainissement	176	46	222	0,3 %	+ 12,1 %
Déchets et propreté urbaine	1 363	71	1 434	2,0 %	+ 2,6 %
Eclairage public	587	342	928	1,3 %	- 2,2 %
Espaces verts urbains	1 885	384	2 269	3,2 %	- 3,2 %
Autres aménagements et services urbains divers	447	1 711	2 159	3,0 %	- 11,2 %
Transports	1 818	2 241	4 060	5,7 %	- 12,3 %
Services communs	13	2	15	0,0 %	+ 3,8 %
Transports scolaires	44	0	44	0,1 %	- 26,3 %
Transports (hors scolaire)	510	75	586	0,8 %	- 1,6 %
Voirie et routes	1 041	1 949	2 990	4,2 %	- 14,4 %
Équipement de voirie	188	183	371	0,5 %	- 7,5 %
Infrastructures et services liés aux transports	23	31	54	0,1 %	- 17,3 %
Action économique transversale	567	314	881	1,2 %	- 2,6 %
Services communs	4	0	4	0,0 %	+ 12,5 %
Interventions économiques	165	81	246	0,3 %	- 9,4 %
Foires et marchés	84	77	162	0,2 %	- 7,6 %
Aides au tourisme	156	44	199	0,3 %	- 0,8 %
Autres aides sectorielles	153	107	260	0,4 %	+ 9,1 %
TOTAL	55 847	15 123	70 970	100,0 %	- 4,1 %

Certaines dépenses ventilées au niveau de la fonction ne sont pas ventilées au niveau des sous-fonctions. Le total est donc parfois légèrement supérieur à la somme des sous-totaux.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

4-13b Ventilation fonctionnelle des dépenses des groupements de communes à FP

Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) de 10 000 habitants ou plus
(en millions d'euros)

2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution 2020/2019
Services généraux des administrations publiques locales	7 774	1 577	9 351	26,2 %	- 6,4 %
Autres opérations non ventilées	1 585	508	2 092	5,9 %	- 26,2 %
Administration générale	5 849	1 017	6 866	19,2 %	+ 1,5 %
Conseil, assemblée locale	193	2	194	0,5 %	- 0,8 %
Coopération décentralisée et actions interrégionales, actions européennes et internationales	18	5	22	0,1 %	- 6,9 %
Gestion des fonds européens	11	1	12	0,0 %	+ 6,8 %
Sécurité et salubrité publiques	1 339	65	1 404	3,9 %	+ 3,4 %
Services communs	14	1	15	0,0 %	- 4,9 %
Gendarmerie, police, sécurité, justice	57	25	82	0,2 %	+ 8,2 %
Pompiers, incendies et secours	1 202	27	1 229	3,4 %	+ 2,1 %
Hygiène et salubrité publique	27	2	28	0,1 %	+ 83,3 %
Autres services de protection civile	27	9	36	0,1 %	+ 7,9 %
Enseignement, formation et apprentissage	580	339	919	2,6 %	- 0,9 %
Services communs	30	6	36	0,1 %	+ 0,3 %
Enseignement du premier degré	175	110	285	0,8 %	+ 2,2 %
Enseignement du second degré	61	68	128	0,4 %	+ 19,6 %
Enseignement supérieur, professionnel et continue	90	131	221	0,6 %	- 9,1 %
Hébergement et restauration scolaire	178	16	194	0,5 %	- 4,3 %
Autres services annexes de l'enseignement	40	8	49	0,1 %	- 7,0 %
Culture	1 601	388	1 989	5,6 %	- 4,0 %
Services communs	147	17	164	0,5 %	- 6,8 %
Expression et action culturelles	895	209	1 104	3,1 %	- 2,6 %
Conservation et diffusion des patrimoines	537	156	692	1,9 %	- 5,2 %
Sport et jeunesse	1 505	742	2 247	6,3 %	- 2,2 %
Services communs	105	12	117	0,3 %	- 5,2 %
Sports	945	665	1 610	4,5 %	- 1,3 %
Jeunesse et loisirs	417	46	464	1,3 %	- 2,9 %
Vie sociale et citoyenne	0	0	0	0,0 %	n. s.
Santé, action sociale et familiale	2 288	203	2 491	7,0 %	+ 3,6 %
Services communs	267	38	305	0,9 %	+ 9,6 %
Santé	33	22	55	0,2 %	+ 17,3 %
Petite enfance	695	64	759	2,1 %	- 1,6 %
Personnes handicapées	2	1	3	0,0 %	- 36,6 %
Personnes âgées	129	12	141	0,4 %	+ 8,2 %
Autre actions sociales et familiales	729	54	783	2,2 %	+ 1,7 %
APA	112	0	112	0,3 %	+ 6,7 %
RSA-Régularisations du RMI	288	0	288	0,8 %	+ 10,5 %
Logement, habitat	204	560	764	2,1 %	- 3,0 %
Services communs	85	128	213	0,6 %	+ 1,4 %
Logement, habitat	116	422	538	1,5 %	- 4,9 %
Environnement, aménagement et services urbains	6 831	2 436	9 267	26,0 %	+ 0,7 %
Services communs	752	335	1 086	3,0 %	+ 4,0 %
Eau et assainissement	411	243	654	1,8 %	+ 6,5 %
Déchets et propreté urbaine	4 488	326	4 814	13,5 %	- 1,0 %
Eclairage public	203	131	335	0,9 %	- 5,0 %
Espaces verts urbains	248	48	296	0,8 %	- 0,2 %
Autres aménagements et services urbains divers	631	1 317	1 948	5,5 %	+ 2,6 %
Transports	2 402	2 214	4 616	12,9 %	- 4,3 %
Services communs	95	1	96	0,3 %	+ 3,2 %
Transports scolaires	129	1	130	0,4 %	- 23,6 %
Transports (hors scolaire)	1 227	233	1 460	4,1 %	+ 5,0 %
Voirie et routes	839	1 796	2 635	7,4 %	- 9,2 %
Équipement de voirie	86	116	202	0,6 %	+ 0,2 %
Infrastructures et services liés aux transports	26	67	93	0,3 %	+ 36,2 %
Action économique transversale	1 459	1 188	2 647	7,4 %	+ 11,3 %
Services communs	51	38	89	0,2 %	+ 55,2 %
Interventions économiques	734	659	1 393	3,9 %	+ 4,1 %
Foires et marchés	31	18	50	0,1 %	+ 6,4 %
Aides au tourisme	418	130	548	1,5 %	+ 0,2 %
Autres aides sectorielles	198	326	524	1,5 %	+ 49,5 %
TOTAL	25 983	9 713	35 695	100,0 %	- 1,5 %

Certaines dépenses ventilées au niveau de la fonction ne sont pas ventilées au niveau des sous-fonctions. Le total est donc parfois légèrement supérieur à la somme des sous-totaux.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

Ventilation fonctionnelle des dépenses des départements **4-13c**

Départements

(en millions d'euros)

2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux (y compris annuité de la dette)	5 399	1 160	6 559	9,7 %	+ 4,6 %
Sécurité	2 651	184	2 834	4,2 %	+ 2,4 %
dont incendie et secours	2 614	157	2 771	4,1 %	+ 2,0 %
Enseignement	3 293	2 145	5 438	8,1 %	+ 0,9 %
dont collèges	2 453	2 005	4 457	6,6 %	+ 1,4 %
dont enseignement supérieur	63	47	110	0,2 %	- 10,3 %
dont autres services périscolaires et annexes	94	12	106	0,2 %	+ 0,5 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 304	512	1 816	2,7 %	+ 0,6 %
dont culture	653	281	934	1,4 %	- 0,6 %
dont sport	265	167	432	0,6 %	+ 0,6 %
dont jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	82	33	116	0,2 %	+ 7,0 %
Prévention médico-sociale	878	33	911	1,4 %	+ 2,0 %
dont PMI et planification familiale	355	6	361	0,5 %	- 2,0 %
dont prévention et éducation pour la santé	76	3	79	0,1 %	+ 9,8 %
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	22 021	364	22 385	33,2 %	+ 2,8 %
dont famille et enfance	8 337	82	8 419	12,5 %	+ 3,1 %
dont personnes handicapées	8 262	32	8 294	12,3 %	+ 1,2 %
dont personnes âgées	2 389	134	2 523	3,7 %	+ 0,9 %
APA	6 024	1	6 025	8,9 %	+ 2,1 %
dont APA à domicile	3 503	0	3 503	5,2 %	+ 2,8 %
dont APA versée au bénéficiaire en établissement	199	0	199	0,3 %	- 6,7 %
dont APA versée à l'établissement	2 190	0	2 190	3,2 %	+ 1,9 %
RMI et RSA	11 195	7	11 202	16,6 %	- 0,3 %
dont insertion sociale	616	1	616	0,9 %	- 7,2 %
dont insertion professionnelle	434	2	435	0,6 %	+ 0,5 %
dont allocations RSA	9 859	0	9 859	14,6 %	+ 0,2 %
Réseaux et infrastructures	2 181	3 822	6 003	8,9 %	- 0,4 %
dont réseau routier départemental	1 059	3 018	4 077	6,0 %	+ 1,3 %
Aménagement et environnement	649	1 493	2 142	3,2 %	+ 1,6 %
dont aménagement et développement urbain	60	426	486	0,7 %	+ 1,3 %
dont logement	85	312	396	0,6 %	- 1,5 %
dont environnement	203	225	428	0,6 %	+ 7,5 %
Transports	756	248	1 004	1,5 %	- 12,1 %
dont transports scolaires	301	0	301	0,4 %	- 20,1 %
dont transports publics de voyageurs	397	212	609	0,9 %	- 9,8 %
Développement économique	680	442	1 122	1,7 %	+ 12,0 %
dont structures d'animation et de développement économique	105	81	185	0,3 %	+ 15,8 %
dont agriculture et pêche	182	95	277	0,4 %	- 0,1 %
dont développement touristique	270	123	393	0,6 %	+ 23,6 %
TOTAL	57 031	10 409	67 441	100,0 %	+ 1,7 %

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

4-13d Ventilation fonctionnelle des dépenses des régions et CTU

Régions et CTU (en millions d'euros)

2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux (y compris annuité de la dette)	3 064	259	3 324	9,6 %	+ 1,5 %
Formation professionnelle et apprentissage	3 889	196	4 085	11,8 %	- 22,8 %
dont formation professionnelle	2 420	9	2 429	7,0 %	+ 4,4 %
dont apprentissage	216	157	373	1,1 %	- 79,1 %
dont formation sanitaire et sociale	1 219	28	1 246	3,6 %	+ 9,4 %
Enseignement	3 920	2 678	6 598	19,1 %	- 0,8 %
dont lycées publics	3 186	2 086	5 273	15,3 %	+ 0,2 %
dont lycées privés	415	126	542	1,6 %	+ 0,2 %
dont enseignement supérieur	95	207	302	0,9 %	- 0,8 %
Culture, sports et loisirs	692	446	1 139	3,3 %	+ 5,1 %
dont culture	495	243	738	2,1 %	+ 5,1 %
dont sports	153	189	341	1,0 %	+ 13,4 %
Santé et action sociale	988	46	1 034	3,0 %	+ 34,1 %
Aménagement des territoires	147	1 183	1 330	3,9 %	+ 8,8 %
dont agglomérations et villes moyennes	2	201	203	0,6 %	+ 6,0 %
dont espace rural et autres espaces de développement	33	420	453	1,3 %	+ 20,3 %
dont habitat (logement)	2	117	119	0,3 %	- 13,0 %
Gestion des fonds européens	667	1 823	2 490	7,2 %	+ 16,5 %
Environnement	223	338	561	1,6 %	+ 14,0 %
dont politique de l'eau	26	76	102	0,3 %	+ 25,1 %
dont politique de l'énergie	27	159	186	0,5 %	+ 17,6 %
dont patrimoine naturel	75	46	121	0,4 %	+ 0,4 %
Transports	7 257	3 078	10 336	30,0 %	+ 0,7 %
dont transport ferroviaire régional de voyageurs	3 380	1 631	5 011	14,5 %	+ 4,8 %
dont gares et autres infrastructures ferroviaires	15	484	499	1,4 %	+ 2,3 %
dont transports scolaires	1 341	2	1 343	3,9 %	- 1,5 %
dont transports interurbains	605	16	621	1,8 %	+ 2,8 %
dont transports mixtes	576	17	593	1,7 %	- 18,5 %
dont voirie nationale	0	162	162	0,5 %	+ 60,7 %
dont voirie régionale	57	249	306	0,9 %	- 23,1 %
Action économique	961	2 620	3 581	10,4 %	+ 47,0 %
dont interventions économiques transversales	192	650	842	2,4 %	+ 97,7 %
dont recherche et innovation	180	315	495	1,4 %	- 15,4 %
dont agriculture, pêche, agro-alimentaire	205	345	550	1,6 %	+ 3,3 %
dont industrie, artisanat, commerce et autres services	227	1 138	1 365	4,0 %	+ 111,9 %
dont tourisme et thermalisme	131	158	289	0,8 %	+ 29,4 %
TOTAL	21 810	12 668	34 477	100,0 %	+ 2,5 %

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

Ventilation fonctionnelle des dépenses des budgets annexes et des syndicats **4-13e**

Budgets annexes ^(a)

(en millions d'euros)

2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Administration ou activités non ventilées	996	949	1 945	8,6 %	- 2,4 %
Enseignement 1 ^{er} degré (y compris cantines)	89	15	104	0,5 %	- 19,2 %
Culture	378	60	438	1,9 %	- 14,9 %
Sports	183	108	291	1,3 %	- 15,5 %
Tourisme	217	59	276	1,2 %	- 14,4 %
Santé, action sociale et familiale (y compris BA en M22)	976	106	1 082	4,8 %	- 5,1 %
Aménagement de zones, lotissement, ateliers	943	298	1 241	5,5 %	- 14,4 %
Eau et assainissement	3 437	2 955	6 393	28,4 %	- 7,2 %
Collecte et traitements des déchets	3 112	325	3 437	15,3 %	+ 6,2 %
Protection et mise valeur de l'environnement	133	52	186	0,8 %	- 1,9 %
Transports (y compris scolaires)	4 651	1 087	5 738	25,5 %	- 10,6 %
Production et distribution d'énergie	71	41	112	0,5 %	- 21,0 %
Autres activités économiques	892	387	1 279	5,7 %	- 6,3 %
Ensemble des activités ^(b)	16 078	6 442	22 520	100,0 %	- 6,7 %

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

Syndicats ^(a)

(en millions d'euros)

2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Administration ou activités non ventilées	771	1 090	1 861	10,5 %	- 1,9 %
Enseignement 1 ^{er} degré (y compris cantines)	388	56	445	2,5 %	- 9,2 %
Culture	170	18	188	1,1 %	- 5,6 %
Sports	93	34	127	0,7 %	- 17,0 %
Tourisme	96	49	145	0,8 %	- 1,5 %
Santé, action sociale et familiale (y compris BA en M22)	439	19	458	2,6 %	- 3,2 %
Aménagement de zones, lotissement, ateliers	69	36	105	0,6 %	- 23,2 %
Eau et assainissement	2 030	1 883	3 913	22,1 %	- 4,0 %
Collecte et traitements des déchets	3 668	654	4 322	24,4 %	- 2,7 %
Protection et mise valeur de l'environnement	367	251	618	3,5 %	- 3,2 %
Transports (y compris scolaires)	2 060	583	2 643	14,9 %	+ 0,3 %
Production et distribution d'énergie	523	1 522	2 045	11,5 %	- 6,3 %
Autres activités économiques	358	487	845	4,8 %	+ 0,8 %
Ensemble des activités ^(b)	11 032	6 683	17 714	100,0 %	- 3,2 %

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus. Montants non consolidés entre BP et BA.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Elle ne reprend pas la ventilation présentée pour les budgets principaux de ces collectivités, fondée sur la nomenclature fonctionnelle des comptes, car les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon cette ventilation fonctionnelle.

Codes d'activités : Administration ou activités non ventilées = 26, 38, 39, 40 ; Enseignement du 1^{er} degré = 03, 23 ; Culture = 07 ; Sports = 08 ; Tourisme = 09, 29, 30 ; Santé-social = 05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; Aménagement de zones, ateliers, lotissements = 15, 22, 28, 36 ; Eau = 01, OA, OE ; Déchets = 10 ; Environnement = 25 ; Transports = 04, 13, 17 ; Énergie = 02 ; Autres activités = 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 24, 27, 34, 35, 37.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.